

REPUBLICQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**



**Conseil Communautaire**

☎☎☎☎☎☎

**Séance du Jeudi 27 Juin 2024 à 20h30**

Nombre de membres en exercice : **61**  
 Nombre de membres présents : **41**  
 Nombre de membres ayant donné pouvoir : **9**  
 Nombre de membres excusés : **4**  
 Nombre de membres absents : **7**

**Date de convocation :  
21 juin 2024**

**Acte rendu exécutoire après visa du  
contrôle de légalité le :  
8 JUIL. 2024**

**et publication par la mise en ligne sur  
le site internet le :  
8 JUIL. 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt et un juin deux mille vingt-quatre.

Les courriers de convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt et un juin deux mille vingt-quatre.

Mme Valérie DESQUESNE a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

**1 - Commande Publique  
1.1 - Marchés Publics**

**Objet : Travaux de réfection de façades pour l'IUT Grand Ouest Normandie – Site de Vire –  
Lancement de la consultation**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT			Mme Catherine CAILLY		
Mme Nathalie BOUILLARD			M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH					X
Mme Najat LEMERAY				Mme Valérie DESQUESNE	
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	X				
<b>PERIGNY</b>					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
<b>PONTECOULANT</b>					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO	X				
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL	X				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT				X	
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER			M. Jean-Claude RUAULT		
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE			M. Denis JOUAULT		
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE				X	
M. Didier DUCHEMIN					X
M. Marc GUILLAUMIN			M. Alain DECLOMESNIL		
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Éric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU			M. Serge COUASNON		
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN			Mme Coraline BRISON- VALOGNES		
M. Fernand CHENEL	X				X
Mme Marie-Ange CORDIER					
M. Serge COUASON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS			Mme Valérie OLLIVIER		
Mme Catherine MADELAINE	X				
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY				X	

<b>TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>7</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>61</b>		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>41</b>		
<b>Quorum</b>			<b>31</b>		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>			<b>50</b>		

**Mme Annie ROSSI, Vice-Présidente en charge des affaires financières, de la santé et de l'enseignement supérieur, donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau a approuvé, lors de sa séance en date du 28 septembre 2023, la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage en lien avec l'université de Caen Normandie s'agissant des travaux de façades de l'institut universitaire de technologie (IUT) Grand Ouest Normandie situé à Vire Normandie.

En effet, l'établissement installé depuis 1999 sur le territoire n'a bénéficié d'aucun travaux de ravalement depuis sa construction et l'extérieur apparaît détérioré. Le bâtiment nécessite donc une amélioration par l'extérieur.

C'est pourquoi, il convient de lancer une consultation.

Au regard du montant estimatif du marché, la procédure de passation utilisée est le marché à procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1, R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, sous la forme d'un marché ordinaire.

Le marché est alloti selon les modalités ci-dessous détaillées :

Lot (s)	Désignation
1	Charpente – isolation- bardage
2	Peinture

Lors de l'analyse des plis, les candidats seront évalués sur leurs capacités économiques et financières mais également sur leur capacités professionnelles et techniques.

Les critères envisagés pour l'attribution des marchés sont les suivants :

Critère d'analyse	Pondération critère	Pondération sous critère
1 – Prix des prestations	40.0 %	
2 – Valeur technique	50.0 %	
2.1- Les moyens humains dédiés à la réalisation des travaux. - Effectif de l'équipe - Organisation de l'équipe - Compétences et expériences de l'équipe.		15.0 %
2.2-les moyens matériels mise à disposition pour l'exécution des travaux ainsi que la réalisation de chantier similaires		20.0 %
2.3-Méthodologie de réalisation des travaux (organisation et planning)		15.0 %
3 – Critère de performance environnementale évalué en fonction de : - utilisation de matériaux durable ou recyclé - provenance des matériaux utilisés, - norme française ou labélisation des matériaux - entreprise ayant un RGE en lien avec le marché - entreprise ayant signé une charte « Chantier propre »	10.0 %	

**Après avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 12 juin 2024, il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à lancer la consultation ;
- d'approuver les modalités de passation du marché de ravalement de façade de l'IUT ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les pièces des marchés de ravalement de façade de l'IUT et tout document y afférent.

**VOTE**

<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>49</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>1</b>
<input type="checkbox"/> <b>Adopté à la majorité</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Adopté à l'unanimité</b> <input type="checkbox"/> <b>Non adopté</b>					

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Mme Valérie DESQUESNE  
Secrétaire de séance

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE  
Présidente de l'Intercom de la Vire au  
Noireau,

